



Lincoln Group

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 757.328,156 euros
17, rue Quentin Bauchart – 75008 PARIS
419 397 062 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2024

[...]

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- i. du projet de traité d'apport partiel d'actif et ses annexes, établi sous seing privé le 14 novembre 2024, contenant apport de la Branche d'Activité Apportée LINCOLN PROMOTION et de la Branche d'activité Apportée LENNOX par la Société et la SARL HOUSTON, en qualité de Sociétés Apporteuses, au bénéfice de la SAS FULTON, Société Bénéficiaire (ci-après, l'« **Apport** »),
- ii. du rapport sur la valeur de la Branche d'Activité Apportée LINCOLN PROMOTION et sur la Branche d'Activité Apportée LENNOX, établi le 12 décembre 2024 par M. Eric CHAMBRIN, Commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris, désigné en qualité de Commissaire aux Apports,
- iii. Rapport du Conseil d'administration.

APPROUVE dans toutes ses dispositions ledit traité d'apport partiel d'actif et ses annexes et notamment l'évaluation et la rémunération de la Branche d'Activité Apportée LINCOLN PROMOTION et l'évaluation et la rémunération de la Branche d'Activité Apportée LENNOX, étant précisé :

- Que s'agissant d'une opération impliquant des sociétés sous contrôle commun, et conformément aux dispositions des articles 710-1 et suivants du nouveau plan comptable général, l'apport de la Branche d'Activité Apportée LINCOLN PROMOTION est réalisé sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2023 des actions de la SAS LINCOLN PROMOTION dans les comptes sociaux de la Société ; et l'apport de la Branche d'Activité Apportée LENNOX est réalisé sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2023 des actions de la SAS LENNOX dans les comptes sociaux de la Société, la SARL HOUSTON, ayant été dissoute sans liquidation le 20 décembre 2024 ;
- Que sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2023, le montant total de la Branche d'Activité Apportée LINCOLN PROMOTION s'élève à 1.980.000 euros ; et sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2023, le montant total de la Branche d'Activité Apportée LENNOX s'élève à 34.172.037,72 euros ;
- Que la date d'effet juridique, comptable et fiscale est fixée à ce jour, soit le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte que cet Apport sera rémunéré au moyen de la création par la SAS FULTON de 19.654.164 actions nouvelles, de 0,02 euros chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à la Société, et portant jouissance au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant des primes d'Apport s'élevant à un montant

global de 35.758.954,44 euros qui sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la SAS FULTON.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constate que l'Apport ne sera définitivement réalisé qu'à l'issue de la décision des actionnaires de la SAS FULTON, approuvant cet Apport et réalisant l'augmentation corrélative de son capital social.

En conséquence, l'Assemblée Générale, subordonne le maintien de la première résolution ci-dessus à la réalisation de cette condition le 31 décembre 2024 au plus tard.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[..]